Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260204-DB_2026_021-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 04 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt six, le **quatre février** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, M. KIDDEM Omar, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :
Mme LEMAITRE Julie a donné procuration à Mme HERNOT Martine
Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme LE MEUR Sandra
(dès son départ à 18h50 et jusqu'à son retour à 19h55 – question n°2026-002 à la question n°2026-007)

Secrétaire de séance : Mme MARC Claudine

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)
et Mme ALLOYER LEMPERIERE Ingrid (responsable Finances)

DÉLIBÉRATION N° 2026-021
Rapporteur : Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – DEMANDE DE PROROGATION DU DÉLAI DE COLLECTE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

L'enquête de recensement de la population, dont relève la Commune de Trégueux cette année, a débuté le 15 janvier et doit se terminer le 14 février prochain. La collectivité est confrontée à des difficultés organisationnelles imprévues impactant le calendrier initial :

- **Indisponibilité de personnel :** L'arrêt de travail simultané de trois agents recenseurs (2 fractures et 1 hospitalisation) a freiné la dynamique de collecte. Bien que des recrutements de substitution aient été opérés sans délai, le temps de formation et de passation des dossiers n'a pas permis de rattraper le retard accumulé.

- **Réorganisation interne :** Afin d'optimiser la couverture du territoire, une solidarité entre districts a été mise en place. Les agents ayant achevé leur secteur ont été réaffectés en renfort sur les zones les plus critiques.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260204-DB_2026_021-DE

- **Complexité du terrain :** Les agents font face à une recrudescence de comportements réfractaires de la part de certains administrés, nécessitant des passages répétés et un temps de dialogue accru pour garantir l'exhaustivité des données.

Au regard du nombre de logements restant à recenser à ce jour, et afin de garantir la qualité et la fiabilité des résultats indispensables à la commune, il est nécessaire de solliciter auprès des services de l'INSEE un délai supplémentaire maximal de 6 jours.

Vu la Loi N°2002-276 du 27 février 2002 (articles 156 à 158) qui fonde les principes d'exécution du recensement et d'authentification annuelle des populations de référence des communes ;

Vu le décret en Conseil d'État N°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003 qui définit les modalités d'application de la Loi ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1. **CONSTATE** l'impossibilité d'achever la collecte dans les délais impartis initialement (14 février 2026) au vu des circonstances exceptionnelles exposées.
2. **APPROUVE** la demande de prorogation de la période de collecte pour une durée de **6 jours maximum**, portant ainsi la date de fin d'enquête au **21 février 2026 (dimanche non inclus)**
3. **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'INSEE pour solliciter ce report.

A Trégueux, le 13 février 2026

La secrétaire de séance,

Mme MARC Claudine

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine